

**CATTIER (Félicien)**, Vice-gouverneur de la Société générale de Belgique, membre de l'Institut royal colonial belge (Cuesmes, 4.3.1869 - Funchal, île Madère, 4.2.1946). Fils de Félicien et de Cauchie, Victorine.

« Vie prodigieuse », a-t-on dit de bien des vies qui furent moins remarquables que celle de M. Cattier; aussi suis-je tenté d'appliquer également ce qualificatif à son existence. Ce n'est pas qu'elle fut marquée de fracas, d'événements spectaculaires; au contraire, elle se déroula tout entière dans un calme relatif, dans une dignité toujours parfaite, loin du forum et des luttes de la place publique; mais entre son point de départ et son point d'arrivée, quelle ascension, quelle activité féconde, que de services rendus à la science, aux œuvres, à la Patrie!

Il naquit à Cuesmes le 4 mars 1869, dans cette terre du Borinage célèbre par la vivacité de l'esprit qui y souffle, le caractère primesautier, original et en même temps tenace, opiniâtre et ardent de ses habitants. Son milieu familial est à la limite de la bourgeoisie et du prolétariat; mais on y respire une atmosphère portant aux préoccupations scientifiques et donnant le goût des choses de l'intelligence.

Son père était instituteur, un de ces instituteurs d'autrefois, comme notre pays eut le bonheur d'en compter beaucoup, exerçant une forte influence sur leurs élèves et les marquant de leur empreinte pour le restant de leurs jours.

Il avait pour compagnons deux hommes qui le précédèrent dans la carrière coloniale et y brillèrent comme lui: Charles Lemaire, le militaire savant, un tantinet original, aux expéditions retentissantes, et Cornet, le glorieux inventeur des mines du Katanga.

Bientôt ce furent les études moyennes, puis les études supérieures; il brilla dans les unes et dans les autres; puis ce fut l'entrée dans la carrière.

Bruxelles devait l'attirer. Après ses études à l'Université libre, il s'y fixa. Docteur en droit et en sciences politiques et administratives, il fut admis en stage chez Edmond Picard. Quel maître pour ce jeune avocat ardent, déjà plein de projets, déjà aussi, sans doute, assez sûr de lui par ce qu'il devait sentir en lui de virtualités et de possibilités d'action!

C'est par Edmond Picard qu'il prit pour la première fois contact avec les questions coloniales. Le grand juriconsulte avait été chargé par l'Etat Indépendant du Congo d'une consultation sur la « question des terres vacantes » (1). M. Cattier en rédigea lui-même, il me le confia un jour, la plus grande partie et, de fait, on y constate déjà certaines caractéristiques de son talent: la netteté, la précision, la sobriété des termes, la sûreté de jugement. Ces qualités ne firent que se développer en lui. Il les cultivait avec une prédilection particulière; on les retrouvait de plus en plus dans toutes les manifestations de son activité, aussi bien dans sa conversation que dans ses études et dans ses lettres. Ses lettres, par là, avaient pris une physionomie qui leur était propre: trois lignes, deux lignes, une seule ligne parfois. Le minimum de mots et de phrases. Il avait horreur de tout ce qui était la boursouffure, l'exagération, le superlatif, les périphrases nuancées et bien rythmées. La pensée, les faits nus, l'argument, il ne s'attachait qu'à cela.

Cattier n'avait pas borné ses études aux études ordinaires du doctorat en droit; il les avait poussées très loin dans plusieurs autres

quer de s'adjoindre un sujet de cette qualité; très jeune encore, elle l'avait introduit dans son corps professoral. En 1897, il est chargé de cours, du cours, croyons-nous, d'encyclopédie du droit et du droit des gens. En 1900, il est nommé professeur extraordinaire; en 1906, professeur ordinaire.

Assez rapidement absorbé par les affaires, il quitta l'enseignement universitaire (en 1918), mais il restera toujours attaché à l'institution qui lui avait permis de donner la meilleure preuve de son talent et de son savoir; il fera même partie jusqu'en 1935 de son Conseil d'administration.

Universitaire, il l'était jusqu'à la moelle des os, si l'on peut dire, et, au plus fort de ses activités financières et économiques, il ne cessa pas un instant d'agir et de penser en universitaire; cette tournure d'esprit le préserva du glissement vers des préoccupations trop matérialistes auxquelles se laissent aller facilement ceux du monde des affaires démunis d'une forte culture scientifique. Cattier fut toute sa vie un savant; c'est en savant qu'il réagit dans les circonstances les plus importantes de son activité. La science, il lui voua un culte spécial. Il en comprenait mieux que quiconque l'utilité, la nécessité, la force génératrice du progrès qui est en elle, et nous dirons dans un instant comment il en seconda en Belgique le développement et comment il la fit bénéficier des hautes influences qu'il avait acquises. Ses goûts, je pense, l'auraient entraîné vers le culte exclusif de la science. Tout jeune encore il avait publié un ouvrage d'érudition: *L'évolution du droit germanique en Hainaut jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle*. Le travail était prometteur.

Mais Cattier fonda très tôt une famille; que la Providence enrichit sans tarder de plusieurs enfants. Les charges devenaient lourdes. Or, Cattier avait aussi le goût de l'action et il vint un moment où il le laissa prédominer en lui. Il ne le fit pas sans établir un heureux compromis entre l'ami de la science que je viens d'évoquer et qu'il resta toujours, et le créateur, le réalisateur d'entreprises et d'œuvres dont sa Patrie devait retirer de larges avantages.

Il eut la bonne fortune de faire la connaissance d'un grand homme d'affaires, le colonel Thys; celui-ci, séduit par la vigueur de son intelligence, se l'attacha et lui confia un premier poste dans le secteur économique: il devint (en 1900) secrétaire général de la Compagnie internationale d'Orient; et le voilà lancé dans un monde nouveau. Dans ce monde nouveau il va de succès en succès, de réussite en réussite, pour arriver au sommet d'une carrière d'où l'on exerce une influence et une suprématie parfois redoutables.

A partir de ce moment, il devient colonial en plein, totalement; d'ailleurs il a déjà pris contact avec la vie d'action du colonial. En 1895, il avait été envoyé au Siam, comme conseiller juridique. Le Siam était en mal de réforme; il voulait s'aligner sur la civilisation occidentale. Pour réaliser ce projet, il avait fait appel à des Belges. Rolin Jacquemyns fut leur chef; c'est dans cette phalange que Cattier prit rang; on sait quel renom favorable à la Belgique elle a laissé dans le pays; nous en bénéficions encore.

Cattier avait aussi publié (en 1898) un livre qui l'avait marqué dans le monde colonial, parce que ce livre combait une lacune que beaucoup regrettaient. Le législateur de l'Etat Indépendant du Congo enrichissait d'année en année le *corpus juris* du nouvel Etat de textes de plus en plus nombreux; mais il n'en existait aucune synthèse; aucune vue d'ensemble n'était projetée sur l'organisation de l'Etat. Cattier, encore jeune professeur, tenta de faire le travail; ce fut une réussite. Longtemps son *Droit et administration du Congo* fut le livre de chevet de tous les coloniaux appelés à exercer des fonctions judiciaires et administratives au Congo. Aucun des jeunes magistrats, notamment de ma génération, ne manquait de l'emporter avec soi dans ses bagages, et quels précieux services il rendit! Le livre est, en effet, plein de mérites: clair, méthodique, avec des vues pénétrantes sur les besoins d'un jeune Etat colonial.

Tout ce que nous avions à savoir pour notre métier s'y trouvait. Grâce à lui, en posant le pied sur le sol africain, nous pouvions pénétrer avec une certaine aisance dans l'exercice de nos fonctions; car, en ce temps-là, on ne faisait pas de longs stages.

Il publia encore un autre livre, qui fit autrement de bruit encore et mit son auteur au premier plan de la notoriété de son époque, et à l'un des moments les plus pathétiques de notre histoire nationale.

Il faut bien situer le milieu où désormais Cattier vit. Il le faut bien connaître, en effet, pour comprendre la genèse de cet autre livre, son ton et, si l'on peut dire, sa psychologie.

Le milieu de la Banque d'Outre-Mer, car c'est de lui qu'il s'agit, comprenait de fortes personnalités: le colonel Thys, à la stature puissante, à la mâchoire volontaire, homme d'action, énergique, tempérament de chef; les deux Delcommune, Franck, A.-J. Wauters, historien, géographe, érudit, peut-être un peu sceptique et dilettante, mais polémistique habile; Georges Touchard, juriste avisé, et d'autres que j'omets.

C'était une équipe de valeur. Ceux qui la composaient se sentaient forts de leur influence, de leur expérience, de leur compétence. Ils

brûlaient d'impatience de se mesurer, dans un cadre de pleine liberté, avec les risques, les difficultés, les responsabilités de l'activité coloniale naissante. Ils voulaient aussi partager la gloire d'aider à la formation, en Afrique, d'un empire belge. Rien d'étonnant qu'ils eussent sur la politique coloniale des conceptions fort différentes de celles du Grand Chef, qui présidait, en souverain absolu, aux destinées du jeune Etat. Le Roi en était le créateur; Il ne cessait de le répéter, pour donner un titre à son omnipotence.

La mésentente régnait depuis de nombreuses années entre la rue Bréderode et la rue de Namur. Le *Mouvement géographique* ne ménageait pas ses critiques à l'adresse de la politique de l'Etat Indépendant. Les attaques dont celle-ci était de plus en plus l'objet au Parlement, dans un certain public belge et à l'étranger, n'étaient pas rejetées rue Bréderode avec la même indignation que dans d'autres milieux belges. Même plusieurs hommes politiques en vue, dont Beernaert, le grand Beernaert, pour ne citer que le principal, s'étaient joints au groupe des opposants. Banning, après sa disgrâce, leur avait apporté son cœur. Dans une certaine mesure, Lambertmont lui-même. Plus on avançait, plus s'affirmait le pouvoir personnel du Roi, plus ses sentiments s'exacerbaient. Ils devinrent de la passion quand parut, en 1905, le rapport de la Commission d'enquête. C'est le sort de toutes les personnalités fortes de susciter ainsi la contradiction.

Depuis longtemps, pour Cattier, la liberté du travail, la liberté du commerce, le respect de la propriété indigène entendu dans un sens très large, étaient en quelque sorte des axiomes d'une politique coloniale saine. L'Institut colonial international, aux travaux duquel il participait avec une ferveur particulière, en avait fait des dogmes. Or, il faut bien en convenir, la politique de l'Etat Indépendant du Congo s'en écartait dans certaines régions. Elle avait pour origine des nécessités dont ses opposants ne mesuraient peut-être pas les réalités avec une suffisante équité. Mais ceux-ci avaient raison quand ils montraient qu'en tournant le dos à ces principes, on s'exposait à des abus. On y était tombé. Des abus étaient réels et il importait dans l'intérêt de la Colonie et même du Pays qu'ils disparaissent. L'état de l'opinion publique au dehors était tel que le bon renom de la Belgique était mis en cause; une réforme était nécessaire. C'est alors, en 1906, que parut le livre de Cattier sur *La situation de l'Etat Indépendant du Congo*.

Ce livre est une critique serrée, impitoyable, inexorable de la politique de l'Etat Indépendant du Congo. Les arguments basés surtout sur les constatations de fait telles que les avaient présentées le rapport de la Commission d'enquête tombaient drus, secs, sévères; il n'y a pas de pé-

(1) *Etat Indépendant du Congo*. Consultation délibérée par M. Edmond Picard, avocat à la Cour de cassation de Belgique, avec la collaboration de M. F. Cattier, du barreau de Bruxelles, nov. 1892, Impr. Vve. Larcier.

directions: le droit pénal, les sciences politiques et administratives; il avait acquis en ces matières des doctorats spéciaux; il était agrégé d'université.

L'Alma Mater de Bruxelles ne pouvait man-

riphrases; Les choses sont appelées par leurs noms. Il se dégage du travail une incontestable impression de force; mais le lecteur sort de cette lecture presque horrifié de tout ce qu'on lui a présenté.

Le livre eut un retentissement considérable. On n'exagère pas en disant qu'avec celui du Père Vermersch, paru en même temps, sur le même sujet, et aux mêmes fins, il contribua à faire jeter par terre le régime de l'Etat Indépendant et précipita la reprise du Congo par la Belgique.

Que faut-il penser de cette intervention de Cattier?

Le tourment des panégyristes, c'est de rencontrer dans la vie de leurs héros des questions suscitant chez les uns de l'admiration, chez les autres des critiques. Ce tourment, Bossuet, le maître du genre, le connut plusieurs fois; mais il était Bossuet, et son génie avait vite fait de trouver la formule qui, à la fois, respectait la vérité et ménageait l'admiration qu'il voulait projeter sur les personnages de ses panégyriques. Hélas! je n'ai pas les mêmes facilités pour sortir de mon embarras; et force m'est de recourir à des moyens plus simples; mon héros me les indique lui-même, car je les retrouve dans toute son existence: c'est la sincérité et la vérité.

Cattier fut convaincu de la nécessité d'écrire son livre dans l'intérêt des causes auxquelles il était profondément attaché; il s'en fit un devoir. De ce point de vue, son ouvrage est méritoire et il l'honore. Au surplus, il en sortit du bien, puisqu'il hâta des transformations que la morale, autant que l'intérêt du Pays, commandaient.

Dans le livre de Cattier, c'est le Belge de toujours qui apparaît; le Belge qui aime et respecte son Souverain, mais qui ne craint pas, quand il est persuadé que celui-ci commet des erreurs, d'user envers lui du droit de remontrance, ce droit que nos vieilles chartes consacraient en termes exprès. Quand il en use, c'est le patriotisme qui l'inspire et il fait preuve de courage, ou il le croit. Le Belge n'est pas courtois.

Le livre avait des parties de caractère nettement scientifique, car il s'appliquait à dégager les grandes lois de la colonisation et, à cet égard, il devança son temps par maintes observations dont les faits démontrèrent la pertinence. Il ne fut tout de même que le livre d'un moment, un livre de polémique; à présent, qu'on le peut juger avec un recul suffisant, on peut dire qu'il manquait de nuances; le créateur de l'Etat du Congo méritait plus de ménagements.

Aussi bien, l'Histoire a remis toutes choses en place. Léopold II ne fait que monter dans la gloire, et après quelle crise! La raison en est simple: l'opinion publique finit généralement par se rendre compte que des créatures

d'Empires, les rois qui accomplissent de grandes choses, qui vont au-devant de lourdes responsabilités dans l'intérêt de leur Pays, méritent la reconnaissance et les hommages de la gratitude malgré les erreurs et les fautes qu'ils peuvent avoir commises.

Cattier était trop honnête, trop intelligent, trop clairvoyant, trop patriote aussi pour ne pas s'en rendre compte; aussi, plus d'une fois, la crise de 1906 étant dissipée, se plut-il à apporter son concours à la glorification de notre grand Roi. Dans le discours qu'il prononça à l'occasion de l'inauguration du buste du général Thys au Cinquantenaire, il brossa un remarquable tableau des mérites respectifs de Léopold II et d'un de ses principaux collaborateurs dans son grand œuvre colonial.

*Le patriote.* — Je viens déjà de l'évoquer. En envahissant et en occupant notre pays en 1914, les Allemands ne pouvaient pas ne pas rencontrer Cattier devant eux. On n'aurait pas conçu qu'il ne résistât pas à l'ennemi, ni non plus qu'il se fût caché, moralement ou physiquement. La clandestinité n'était pas le champ naturel de son activité patriotique.

Cattier n'a jamais connu que des combats au grand jour, à visage découvert; c'est sur le terrain des principes qu'il entendait s'affronter avec l'ennemi. Il s'y affirma en maître. Les

mesures arbitraires et contraires à l'intérêt de la Nation prises par les Allemands dans le secteur où déjà il était devenu un personnage important furent combattues par lui. Lorsqu'il se heurta à elles, il n'en laissa passer aucune sans leur opposer sa riposte. L'ennemi trouva en lui un dialecticien, un juriste à la mesure de ses arguties et de ses dialectiques frelatées. Au cours de ces contacts avec ses adversaires, Cattier conservait son calme, sa froide raison, la maîtrise complète de soi-même. Il n'est dès lors pas étonnant que les Allemands s'impacientèrent rapidement à ces passes serrées; il fallait débarrasser leur chemin de cet adversaire; ils le déportèrent en Allemagne. En ce temps, nos ennemis éprouvaient encore un certain respect pour les grandes forces morales et les représentants de l'intelligence. Aussi bien, n'avaient-ils à reprocher à Cattier que sa défense ferme, sans doute, inflexible, mais somme toute polie et courtoise des intérêts dont il avait la garde.

Fin novembre 1915, ils l'envoyèrent en résidence forcée à Hildesheim. Ils firent un sort identique à Pirenne; encore l'avaient-ils auparavant envoyé, comme Franck, comme Lippen et tant d'autres, au camp d'Holzminden.

Cattier passa dans sa réclusion sévère le restant de la guerre. Il y fit preuve d'un stoïcisme remarquable. Pas un jour il ne se laissa abattre. Il avait d'ailleurs assez d'histoire et de jugement pour diagnostiquer l'issue de la guerre. Il savait que l'Allemagne la perdrait inexorablement, et c'est dans le calme, presque la sérénité, qu'il utilisa le repos qu'on lui imposait pour enrichir son intelligence de nouvelles connaissances. Il y conçut aussi un projet dont nous allons parler dans un instant et dont il fut le principal initiateur: la création d'un organisme de rayonnement pour l'enseignement universitaire.

La guerre de 1940 le trouva dans les mêmes dispositions d'esprit. On sait que, par ordre de ses chefs, il fut en France; et, aux jours sombres de juin, il participa au rassemblement des coloniaux à Bordeaux. On connaît aussi l'offre présentée par le Ministre des Colonies, M. De Vleeschauwer, à l'énergie et à la clairvoyance de qui il me plaît de rendre ici hommage, d'emmener avec lui sur une terre libre la plupart des hommes d'affaires. Il ne dépendit pas de Cattier qu'elle ne fût acceptée; il la défendit avec force. Si, pour lui-même, il dut la décliner, ce fut pour des raisons majeures où ses convenances n'avaient aucune part.

Rentré à Bruxelles, il y reprit devant l'ennemi une position analogue à celle qu'il avait adoptée en 1914-1918. Je puis apporter mon témoignage personnel qu'au moment où tant de bonnes volontés désespéraient et déjà se résignaient, lui conserva sa foi et sa confiance dans l'issue heureuse de la tragédie. Ce n'était pas seulement le sentiment qui le guidait, c'était aussi la connaissance raisonnée des facteurs qui étaient en jeu.

Il eut, de nouveau, des démêlés avec l'occupant; il y opposa le même calme, la même ténacité, la même puissance intellectuelle et, de nouveau encore, il le fit fléchir dans toutes les offensives qu'il engagea contre les organismes économiques que Cattier avait à défendre.

Dieu sait jusqu'à quelle absence de scrupules, de sens moral en 1940-1945, plus encore qu'en 1914-1918, l'ennemi poussa son dessein d'anéantir tout ce qui lui faisait obstacle. Cependant, il n'osa pas, cette fois, toucher à notre ami. Son âge le protégea peut-être dans une certaine mesure; mais ce furent surtout l'autorité immense dont il était entouré, l'influence qu'il avait acquise dans le monde universitaire et le monde des affaires qui formèrent barrage autour de sa personne et le préservèrent des mesures de rigueur. Son arrestation aurait causé un gros scandale; les Allemands préférèrent l'éviter.

*Le financier.* — Le métier est difficile. On a écrit pour le défendre des pages éloquentes: *Le Financier dans la Cité* en contient plus d'une. Mais, on l'a aussi battu en brèche, et de hautes autorités morales et spirituelles n'ont pas craint d'en dénoncer les périls, et parfois

les tares. C'est que tous les financiers n'ont pas la même valeur morale. Pour bien remplir le métier, beaucoup de qualités et même des qualités éminentes sont nécessaires; l'esprit de

décision, la clarté dans les idées, la connaissance étendue des hommes et des choses, la ténacité et l'opiniâtreté au travail ne sont pas les seules ni même les principales.

Le financier ne peut réussir, prendre rang dans l'élite de sa Nation, échapper aux périls du métier s'il n'est en même temps imprégné de sa responsabilité morale, du sens de ses devoirs envers ses concitoyens et sa patrie, du respect des supériorités naturelles, à commencer par celle de l'Etat; car il peut acquérir rapidement un pouvoir immense et tenir entre ses mains des moyens d'action à nuls autres pareils. La tentation d'en abuser peut se glisser dans son esprit. Le financier doit être, dans le sens où ce mot était entendu autrefois, «un honnête homme». Il doit être aussi un humaniste et un humanitaire, un patriote désintéressé. Avec ces qualités le métier devient, d'abord, méritoire et, aussi, combien captivant. Le financier ne lutte plus alors pour l'argent. Il le méprise (et il le peut d'autant plus facilement qu'il en est, en général, abondamment pourvu); il lutte pour créer des œuvres, pour agir, pour assurer la prospérité de sa Nation, faire avancer le progrès et répandre autour de lui des bienfaits. Je puis dire, je dois dire en toute vérité que tel que je le connus, tel que je pus l'apprécier en tant de circonstances, Cattier réalisa ce type de financier de haute classe.

J'ai déjà dit comment sa préparation scientifique et son passé universitaire le prédisposaient à considérer de haut toutes les activités auxquelles il était amené à se livrer. Quels services ces dispositions lui rendirent dans son activité économique! Quelle puissance, quelle supériorité elles lui donnèrent sur ces collègues! C'est là qu'il faut chercher l'influence qu'il exerçait aussitôt qu'il apparaissait dans les réunions d'affaires.

Déjà avant la guerre 1914-1918, il occupait une place en vue dans le secteur économique. Il était devenu (en 1913) administrateur-délégué de la Banque d'Outre-Mer et il avait la direction effective de plusieurs de ses sociétés. Mais, c'est après la fusion de cette Banque avec la Société générale, en 1928, qu'il devint dans le monde des affaires le chef de file que nous avons connu. Il fut, dès lors, chargé de la direction des principales sociétés coloniales du groupe: l'Union minière, la Compagnie du Katanga, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, le Chemin de fer du Congo, la Tanganyika, la Compagnie maritime belge, le Kaiping, et j'en oublie probablement (2). Par ces sociétés, il fut amené à s'intéresser de plus en plus près à la vie de notre colonie; il put y faire prévaloir bien

(2) Le 19 mars 1935, il devient vice-gouverneur de la Société générale de Belgique.

des théories qu'il avait professées dans le début de sa carrière et qu'il avait pu confronter avec les leçons de l'expérience pratique. Pour mieux remplir sa mission, il voulut connaître notre colonie *de visu*; à cet effet, il y fit de nombreux voyages, surtout à l'époque de la reconstruction du chemin de fer du Congo, entreprise qu'il surveilla de très près et qu'il conduisit à bien, malgré les grosses difficultés qu'il rencontra sur son chemin.

Cattier avait toujours été et le plus sincèrement du monde un ami du Noir. Il en connaissait les qualités. Il savait de quel perfectionnement moral, technique, politique même et intellectuel il était capable; il savait aussi qu'il le fallait traiter avec humanité, voire avec bonté, en un mot, qu'il le fallait toujours considérer comme un homme, comme un de nos semblables, avec une sensibilité le portant aux réactions naturelles même des hommes de notre civilisation. Aussi, il entendait que dans toutes les entreprises dont il avait la responsabilité on fit à l'indigène «sa part». «La part de l'indigène». Il donna une preuve du souci qu'il en avait quand, ayant déjà un pied

dans la tombe, le fit à une assemblée générale de l'Institut, par une après-dînée froide, peu de temps après la libération du territoire, cette magnifique conférence à laquelle il avait donné pour titre les mots que je viens de citer. Je l'ai relue en vue de ce panégyrique et j'ai eu l'impression que ce jour-là Cattier nous avait laissé en quelque sorte son testament colonial et avait voulu rappeler certains de nos grands devoirs de peuple colonisateur.

Le Dr Mottouille, dans une de ses études, donna l'occasion d'apprécier tout ce que l'Union minière avait fait pour ses travailleurs et comment cette société avait servi d'exemple de ce qu'une grande entreprise capitaliste peut faire pour s'attacher ses collaborateurs indigènes, leur assurer un sort digne de leur qualité d'homme et avec quel bonheur elle y avait réussi. On a dit aussi, à cette occasion, l'admiration chaleureuse de l'étranger devant ce magnifique travail. Cattier a sa large part dans ce succès et dans ces efforts; il les inspira souvent et il les seconda toujours de son influence et de son autorité.

Celles-ci ne faisaient que grandir; elles rayonnaient bien au delà du monde des affaires. Le Gouvernement y fit appel plusieurs fois et confia à Cattier des missions importantes à l'étranger; il fut, comme délégué de la Belgique, aux conférences internationales de Washington, de Gênes et de la Haye. Il négocia avec le Portugal les accords de juillet 1927. Là, comme partout, il brilla. Ce n'était pas le financier qui apparaissait alors, tout au moins le financier dans l'acception étroite de ce mot, c'était l'homme d'Etat. Il en avait l'étoffe et, s'il l'avait voulu, il eût joué dans la vie politi-

que de notre Pays un rôle de premier plan. Mais, je l'ai déjà noté, il n'aimait pas le Forum; les disputes de la vie politique ne l'attiraient pas. Le seul mandat politique et officiel qu'il remplit fut celui de membre du Conseil colonial. Il fut appelé à y siéger en 1912. Il y prit rang parmi les conseillers nommés par la Chambre des Représentants.

J'ai peur de me répéter outre mesure en disant que Cattier joua au Conseil colonial le rôle prééminent qui, comme par nature, était le sien. J'eus l'honneur et l'occasion de l'y voir en action au cours de nombreuses discussions auxquelles il prit part et d'apprécier les mérites de son jugement, l'étendue de son savoir. Malheureusement pour le Conseil colonial, Cattier n'y resta pas longtemps. En 1922, absorbé de plus en plus par les affaires et ses autres activités, il donna sa démission.

**Le mécène.** — M. Jean Willems, directeur de la Fondation universitaire, dans le beau discours qu'il prononça le 22 février 1946, pour honorer la mémoire de son Président, le héros de cette notice, rappela que la pensée première de cette création appartient à M. Cattier.

Je n'ai pas à apprendre les mérites de la Fondation universitaire; on sait quels services elle a déjà rendus à notre haut enseignement. Un des plus grands, à mon sens, fut d'avoir établi entre les universités de notre pays des contacts étroits et cordiaux. Ils étaient presque nuls autrefois, parce que les luttes politiques affectaient même ce secteur de notre activité nationale.

Cattier m'a raconté plusieurs fois combien il en souffrait et combien cette inimitié lui paraissait funeste. Rien d'étonnant donc qu'il ait mis tout en œuvre pour la faire cesser et y substituer une cordiale émulation. Aussi quelle était sa joie de pouvoir, étant devenu personnage agissant de la nouvelle institution, en attendant d'en devenir le président, de se trouver en compagnie des recteurs et des professeurs des universités, évêque, prêtres, francs-maçons, athées, croyants, et de deviser avec eux des intérêts qui leur étaient chers, dans cet esprit d'amitié que je viens d'évoquer.

La Fondation Universitaire mit au monde plusieurs enfants, appelés, comme la mère, à coopérer à l'extension des sciences en Belgique, et c'est encore Cattier qui présida à leur baptême et les conduisit à la prospérité.

Il arriva même un moment où il devint une sorte de ministre *a latere* de l'Instruction publi-

que, du fait de la direction suprême qu'il exerça, après la mort de Francqui, dans toutes les institutions scientifiques qui fleurirent sous l'égide de la Fondation universitaire. (3)

(3) Il fut président du Fonds national de la Recherche scientifique et président de nombreuses autres fondations.

Cattier aimait cette activité. Elle le ramenait à son cher milieu universitaire. Il y faisait prévaloir notamment son goût pour la tolérance, car c'était une de ses caractéristiques de respecter chez les autres leurs convictions, pourvu qu'il les trouvât sincères; et comme il aimait aussi à encourager, d'où qu'ils vissent, les jeunes talents et les jeunes savants! Il payait souvent de sa personne et de sa fortune pour rendre aux réunions de caractère scientifique tout l'éclat qu'il leur voulait. C'était un mécène.

Il faut aussi dire un mot de l'homme privé.

Cattier, dans l'exercice de ses devoirs d'état, avait souvent l'air sévère, sec, presque brutal. Ses propos étaient parfois tellement concis qu'il désarçonnait assez facilement ses interlocuteurs. Il ne les prononçait cependant jamais sans avoir entendu tous les avis. Ce n'était là qu'un aspect de son caractère. Une fois une affaire terminée, il savait se détendre et toute sa personne respirait alors la bonhomie et la bienveillance. Il était même d'une nature enjouée; l'esprit, le bon esprit borain, un peu gros parfois, fusait souvent dans ses propos.

Il était serviable. Que de personnes il assista, sortit d'embaras, à qui il procura situations et places!

Il aimait son intérieur. Après ses pérégrinations, et Dieu sait s'il en fit, il s'y retrouvait avec plaisir, jamais lassé.

Ses enfants et petits-enfants furent, tout sa vie, sa joie. Il fallait le voir avec eux; il se faisait aussi petit qu'eux. On emportait de ce spectacle une impression de fraîcheur.

C'est dans cette simplicité, cette ferveur familiale que Cattier trouvait sans doute le dérivatif qui lui permettait les détente sans lesquelles il eût succombé à son écrasant labeur.

Au déclin de sa vie, Cattier fut lourdement atteint par la maladie. Longtemps, il lutta contre elle avec un grand courage et pour trouver la guérison qui se refusait à venir, il se rendit à Funchal (île Madère), mais ses espoirs furent déçus; c'est la mort qu'il y trouva. Il s'éteignit dans cette île au beau soleil le 4 février 1946.

Cette vie prodigieuse, je répète le mot, ne fut pas le résultat du hasard et du simple bonheur donné par la nature. Cattier ne put l'accomplir et la mener à son épanouissement qu'au prix d'efforts, de qualités personnelles, de persévérance, d'opiniâtreté.

On n'y rencontre pas une pensée, pas une action oblique, pas une intrigue. De ces points de vue, la vie de Cattier peut être donnée en exemple aux jeunes générations; elles n'y trouveront que le travail, la droiture, la sincérité, l'honneur.

Pour compléter cette notice, disons que l'Académie royale de Belgique répara un oubli qu'elle regrettait en élisant d'emblée Cattier membre effectif de sa Classe des Sciences morales et politiques.

Disons aussi que le 18 mai 1946, le *Moniteur belge* publia (p. 4343) la citation suivante:

« Par arrêté du Régent du 18 février 1946, M. Félicien Cattier, vice-gouverneur de la Société générale de Belgique, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, président de la Fondation universitaire et du Conseil d'administration du Fonds national de la Recherche scientifique, est nommé grand-croix de l'Ordre de Léopold II, à titre posthume, pour services rendus au pays et à la science. »

Distinctions honorifiques: commandeur de l'Ordre de Léopold; grand officier de l'Ordre de la Couronne; officier de l'Ordre de Léopold; grand officier de l'Ordre royal du Lion et porteur de nombreuses distinctions étrangères.

Publications: *La guerre privée en Hainaut aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Weissen-

bruck, 1889, in-8°, p. 197-292 (Université libre de Bruxelles, *Annales de la Faculté de Philosophie et Lettres*, 1). — Cattier, F. et Picard, Edm., *Etat Indépendant du Congo* (consultation délibérée par M<sup>e</sup> E. Picard avec la collaboration de M. F. Cattier, Bruxelles, 1892). — *Evolution du droit pénal germanique en Hainaut* (thèse), Mons, Dequesne-Masquellier, 1893, in-8°. — *Le premier registre aux plaids de la cour féodale du comte de Hainaut (1333 à 1405)*, Bruxelles, Weissenbruck, 1893 (*Annales de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'U.L.B.*, II). — Cattier et Wodon, *Enquêtes sur les coutumes juridiques des peuplades congolaises. Questionnaire*, Bruxelles, Lesigne, 1894, in-4<sup>e</sup> (Société d'Etudes coloniales, section Sciences juridiques). — *Régime colonial et législation du Congo*, Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1898, in-4<sup>e</sup> (*Revue de l'Université libre de Bruxelles*, t. III, 1897-1898, janvier-février). — *Principes de colonisation*, Bruxelles, Imp. J.-H. Moreau, 1898 (Extension Université de Bruxelles, 1897-1898). — *Droit et administration de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, V<sup>e</sup> Larcier, 1898, in-8°. — *Situation de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, Larcier, 1906. — *La part de l'indigène* (*Bull. des séances de l'Inst. royal col. belge*, 1944, p. 431-442). — Nombreuses collaborations aux publications suivantes: *Pandectes belges; Pandectes périodiques; Institut Colonial International; Mouvement géographique*.

16 septembre 1957.

O. Louwers (†)